

Fédération Française de BasketBall

Restitution de l'exercice de cartographie des risques de corruption

16.02.2024



Présentation des étapes d'arbitrage pour l'élaboration de la cartographie des risques

Date	Objet	Participants	Contenu & modifications
15 novembre 2023	Atelier de travail sur la méthodologie de cartographie des risques	FFBB : Luc Valette, Max Bresolin, Pascal Goudail, Aurélie Bihais, Tahar Assed, Christophe Amiel, Océane Launay Grant Thornton : Michela Navarra, Louise Mikoda	Atelier de travail visant à la validation de la méthodologie de la cartographie des risques avec l'équipe projet AFA.
30 novembre 2023	Atelier de travail sur la consolidation et la cotation des scénarios	FFBB : Luc Valette, Max Bresolin, Pascal Goudail, Aurélie Bihais, Tahar Assed, Christophe Amiel, Océane Launay, Alain Contensoux Grant Thornton : Michela Navarra, Patricia Pombo	Atelier de travail et de revue de la consolidation et de la cotation des scénarios avec l'équipe projet AFA.
15 décembre 2023	Atelier de validation de la V1 de l'exercice de cartographie des risques	FFBB : Comité Directeur Grant Thornton : Michela Navarra, Patricia Pombo, Louise Mikoda	Pré-restitution de la cartographie des risques au Comité Directeur.
2 février 2024	Revue de la version finale de la cartographie des risques	FFBB : Bureau fédéral Grant Thornton : Michela Navarra, Patricia Pombo, Louise Mikoda	Revue de la cartographie des risques par le Bureau Fédéral pour avis
16 février 2024	Validation définitive de l'exercice de cartographie des risques	FFBB : Comité Directeur Grant Thornton : Michela Navarra, Louise Mikoda	Restitution de la cartographie des risques au Comité Directeur pour validation finale



Préambule



Synthèse des résultats



Détail des résultats



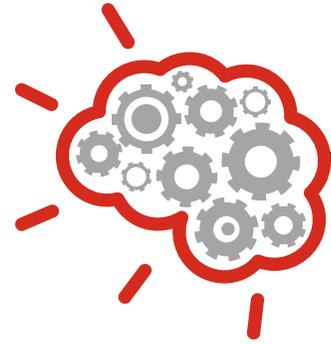
Plans d'action

1. Préambule



FFBB

1. Préambule | Fondamentaux d'un exercice de cartographie des risques



Les 3 critères clés

A dire d'expert

La réalisation de l'exercice de cartographie de risques s'appuie sur **l'expertise des personnes clés rencontrées** en entretien et sur l'analyse de la documentation fourni par la FFBB.

Hypothétique

L'exercice de cartographie va consister en la description de **scénarios potentiels** de corruption et autres atteintes à la probité en tenant compte du processus/activité concernée, des personnes concernées (collaborateurs internes et typologie de tiers) et le déroulé de la situation.

Evolutive

L'exercice de cartographie des risques fait ressortir des scénarios potentiels de risque qui ne sont **pas forcément exhaustifs** et qui devront être **affinés et/ou complétés** par de nouveaux scénarios au regard de l'évolution de l'environnement et de l'organisation de la FFBB et des résultats de l'efficacité du dispositif anticorruption.

1. Préambule | Etapes clés

Construction de la méthodologie d'élaboration de la cartographie des risques de corruption de la Fédération Française de BasketBall (FFBB)

- Challenge et validation de la méthodologie de cartographie des risques de corruption par l'équipe projet AFA de la FFBB.

Réalisation de 36 entretiens avec les responsables et opérationnels des fonctions clés de la FFBB

- 49 fonctions clés à rencontrer ont été identifiés sur la base de l'organigramme, des processus clés et des entretiens avec les directeurs de Pôle afin d'assurer l'exhaustivité de la couverture de l'exposition au risque de corruption.
- Des entretiens individuels et des ateliers ont été menés par Grant Thornton, chaque interlocuteur ayant reçu un guide d'entretien informatif en amont de la rencontre.
- L'objet de ces entretiens était l'identification des scénarios hypothétiques de corruption et des moyens de maitrise associés au regard du périmètre d'activité de chaque interlocuteur.

Formalisation des comptes rendus d'entretiens

- Présentation synthétique des activités de l'interlocuteur rencontré et formalisation d'un tableau récapitulatif des scénarios hypothétiques et des moyens de maitrise identifiés
- Approbation des comptes-rendus par les collaborateurs.

Consolidation des scénarios de risques hypothétiques similaires et des éléments de maitrise

- Agrégation et consolidation des scénarios potentiels identifiés (200 scénarios hypothétiques consolidés en 68 scénarios hypothétiques) ;
- Consolidation des éléments de maitrise ;
- Identification et organisation des scénarios hypothétiques de risques par catégorie de risques hypothétiques de corruption (32 risques hypothétiques de corruption au sein de la FFBB et ses structures déconcentrées)

Intégration et cotation de chaque scénario hypothétique de risques dans la matrice Excel

- Cotation du risque brut (impact * occurrence) ;
- Analyse et évaluation des éléments de maitrise communiqués pendant les entretiens ;
- Priorisation des scénarios des risques hypothétiques .

Validation de la première version de la cartographie des risques de corruption de la FFBB par le Comité Directeur du 15 décembre 2023 suivi d'entretiens complémentaires avec les structures déconcentrées / LNB (7 scénarios de risques hypothétiques identifiés au sein de la LNB)

Revue opérationnelle des scénarios par l'équipe projet AFA en lien avec les pôles de la FFBB du 16 décembre au 17 janvier

Revue de la cartographie des risques actualisée pour avis par le Bureau Fédéral du 2 février 2024

Validation finale de l'exercice de cartographie des risques pour avis par le Comité Directeur du 16 février 2024

2. Synthèse



2. Synthèse | Périmètre de l'exercice de cartographie des risques

Périmètre : FFBB, ligues régionales, comités départementales, filiales et LNB

- **Les comités départementaux et les ligues régionales** : 6 personnes représentants différents comités et ligues (dont notamment les présidents de la ligue Île-de-France et de la ligue Pays de la Loire ; le président du comité des Vosges et directeur adjointe du comité Loire Atlantique ; ainsi qu'une trésorière et deux directeurs territoriaux (ligue Pays de la Loire et ligue Sud))
- **Les filiales pour lesquels FFBB à un pouvoir de contrôle** (SAS France Basket Promotion, SAS FFBB Invest et comité d'organisation) : 3 personnes en charge de la gestion des filiales et une personne en charge de la comptabilité des filiales ;
- **La LNB** :
 - Au cours de ce première exercice de cartographie des risques pour la FFBB, le président et le directeur général de la LNB ont été rencontrés. Un seul entretien a pu être mené en raison de contraintes liées au contexte et à la tenue des délais.
 - Compte tenu de l'organisation indépendante de la LNB et des processus propres qu'elle applique au sein de ses différentes activités, il a été arbitré que les scénarios de risque hypothétiques identifiés au cours de cet entretien seront distincts de ceux identifiés lors de la rencontre des acteurs de la FFBB et de ses entités détachées autres que la LNB.
 - Il semblerait opportun qu'un exercice de cartographie des risques de corruption, dédiée à la **LNB**, soit mené lors de la future mise à jour de la cartographie des risques de corruption afin de couvrir totalement les risques de la **LNB**.

2. Synthèse | Aperçu de la priorisation des risques

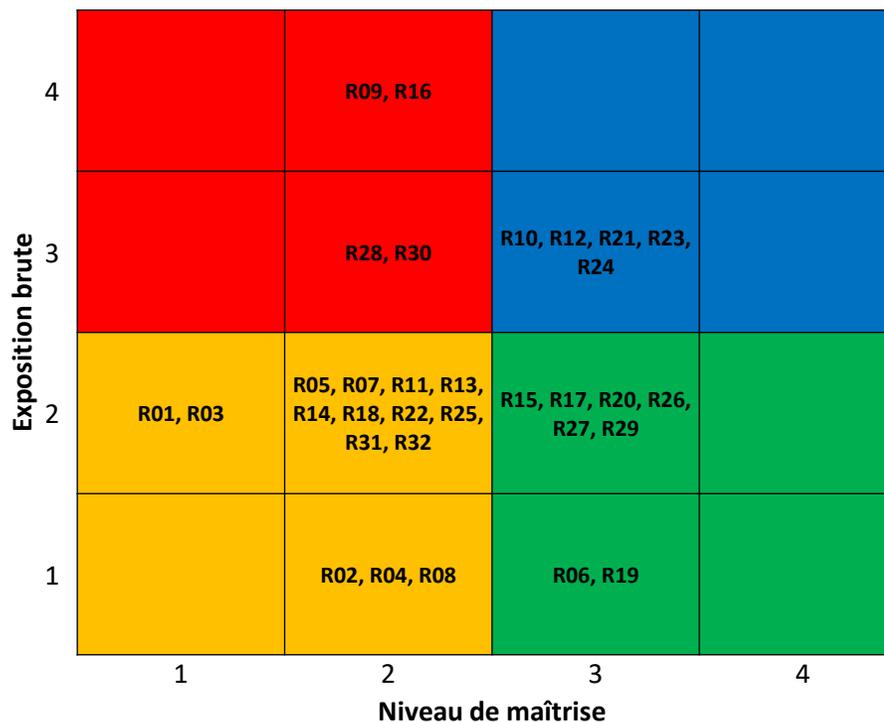
Aperçu :

- 68 hypothèses de scénario ont été identifiées
- Scénarios regroupés en 32 catégories de risque

Zone prioritaire	
R09	Corruption active dans le cadre de la conclusion d'un partenariat et d'une convention de mécénat
R16	Corruption active dans le cadre des affaires publiques
R28	Détournement de fonds dans le cadre des accès aux outils financiers
R30	Prise illégale d'intérêts dans le cadre de la gouvernance

Zone de priorité secondaire	
R01	Complicité de détournement de fonds
R02	Conflit d'intérêts dans le cadre de la gestion des ressources humaines
R03	Conflit d'intérêts dans le cadre des réglementations applicables aux acteurs du sport
R04	Conflit d'intérêts dans le cadre de la communication
R05	Conflit d'intérêts dans le cadre de l'attribution et du contrôle des fonds affectés aux structures
R07	Conflit d'intérêts dans le cadre de l'organisation et de la gestion des manifestations sportives
R08	Conflit d'intérêts dans le cadre des achats
R11	Corruption active dans le cadre des achats
R13	Corruption active dans le cadre des relations avec les médias
R14	Corruption active dans le cadre du processus électoral
R18	Corruption passive dans le cadre de la communication
R22	Corruption passive dans le cadre des achats
R25	Corruption passive dans le cadre du traitement des informations sensibles ou confidentielles
R31	Prise illégale d'intérêts dans le cadre des achats
R32	Conflit d'intérêts dans le cadre de cumul des fonctions

Matrice de priorisation des risques



Zone de contrôle	
R10	Corruption active dans le cadre de l'obtention de subvention et de leur contrôle
R12	Corruption active dans le cadre des certifications
R21	Corruption passive dans le cadre de l'organisation et de la gestion des manifestations sportives
R23	Corruption passive dans le cadre du contrôle des acteurs du sport
R24	Corruption passive dans le cadre du processus disciplinaire

Zone sans risques majeurs	
R06	Conflit d'intérêts dans le cadre de l'attribution des licences et des passages d'examens
R15	Corruption active dans le cadre du traitement d'informations sensibles ou confidentielles
R17	Corruption active dans le cadre de l'organisation et de la gestion de manifestations sportives
R19	Corruption passive dans le cadre de la gestion des ressources humaines
R20	Corruption passive dans le cadre de l'attribution et du contrôle des fonds affectés aux structures
R26	Détournement de bien de la Fédération
R27	Détournement de fonds dans le cadre de la fondation
R29	Détournement de fonds dans le cadre du processus RH

3. Détail des résultats



FFBB

3. Résultats détaillés | Focus sur la zone rouge (zone prioritaire)

Matrice de priorisation

Criticité brute	4	R09, R16			
	3	R28, R30	R10, R12, R21, R23, R24		
	2	R01, R03	R05, R07, R11, R13, R14, R18, R22, R25, R31, R32	R15, R17, R20, R26, R27, R29	
	1		R02, R04, R08	R06, R19	
		1	2	3	4
		Niveau de maîtrise			

No.	Risques et scénarios potentiels	Impact brut	Occurrence	Exposition	Maitrise	Priorité
R09	Corruption active dans le cadre de la conclusion d'un partenariat et d'une convention de mécénat	4	3	4	2	1
S09.1	Un collaborateur de la FFBB (salarié / CTS / élu) ou prestataire mandataire pourrait offrir ou accepter d'offrir un avantage indu à un partenaire potentiel (privé ou public) afin de le convaincre de conclure un partenariat ou une convention de mécénat	4	3	4	2	1
R16	Corruption active dans le cadre d'affaires publiques	4	3	4	2	1
S16.1	Un collaborateur de la FFBB (président / vice-président/CTS – élu) ou une agence pourrait offrir ou accepter d'offrir un avantage indu à un acteur public (i.e., parlementaire, ministre) afin d'influencer; à la faveur de la FFBB, un projet (i.e., loi, décret, etc.) en cours de préparation	4	3	4	2	1
R28	Détournement de fonds dans le cadre des accès aux outils financiers	3	3	3	2	1
S28.1	Un collaborateur de la FFBB (i.e., pôle finance, pôle comptabilité, trésorier secrétaire général... - salarié/élu) pourrait s'attribuer personnellement des fonds de la FFBB grâce à ses accès aux outils financiers (i.e., changement de RIB, affectation personnelle de fonds attribués par un tiers, utilisation indue de la CB ou du cash, fausse facture ou note de frais, paiement manuel...)	3	3	3	2	1
R30	Prise illégale d'intérêts dans le cadre de la gouvernance	3	3	3	2	1
S30.1	Un élu de la FFBB (i.e., vice-président, président, trésorier, secrétaire général, etc.) pourrait avantager une partie prenante dans le cadre des différents processus traités par la FFBB (i.e., attribution des subventions, organisation des matchs, sélection des joueurs, nomination ou recrutement, sanction, etc.) en faisant pression sur un collaborateur, directeur de pôle ou une commission, en raison de liens personnels ou financiers avec la partie prenante	3	3	3	2	1

3. Résultats détaillés | Focus sur la zone orange (Zone de priorité secondaire) ^{1/5}

Matrice de priorisation

4		R09, R16		
3		R28, R30	R10, R12, R21, R23, R24	
2	R01, R03	R05, R07, R11, R13, R14, R18, R22, R25, R31, R32	R15, R17, R20, R26, R27, R29	
1		R02, R04, R08	R06, R19	
	1	2	3	4
	Niveau de maîtrise			

No.	Risques et scénarios potentiels	Impact brut	Occurrence	Exposition	Maitrise	Priorité
R01	Complicité de détournement de fonds	3	2	2	1	3
S01.1	La FFBB pourrait s'abstenir, dans le cadre de la validation d'un compte-rendu financier fourni par une structure (clubs, comités ligues), de mener les contrôles permettant de s'assurer que la structure n'a pas utilisé / détourné les subventions à des fins autres	3	2	2	3	4
S01.2	Un diffuseur bénéficiant de fonds attribués par l'Agence Nationale du Sport via la FFBB pourrait utiliser ces fonds à des fins personnelles ou les détourner	3	2	2	1	3
R02	Conflit d'intérêts dans le cadre de la gestion des ressources humaines	1	1	1	2	3
S02.1	Un collaborateur de la FFBB pourrait favoriser un candidat lors de la sélection en raison de liens personnels	1	1	1	2	3
R03	Conflit d'intérêts dans la cadre des réglementations applicables aux acteurs du sport	2	3	2	1	3
S03.1	Un collaborateur (pôle intégrité et conformité) ou un membre d'une commission/instance disciplinaire de la FFBB ou de l'une de ses structures pourrait avantager un acteur du sport soumis à un contrôle (i.e., violence, honorabilité, antidopage) en l'aidant à échapper au contrôle ou à ses conséquences (i.e., ne pas soumettre son nom au contrôle, ne pas transférer son dossier aux autorités compétentes, ne pas enregistrer la sanction prononcée par l'autorité compétente, présentation de dossier avantageux, clémence dans la sanction...) en raison de liens personnels ou financiers	2	3	2	1	3
S03.2	Un collaborateur ou membre d'une commission de la FFBB pourrait avantager ou désavantager une structure dans le cadre de l'attribution d'un label (i.e., validation du dossier malgré des pièces manquantes / rejet non justifié d'un dossier complet) en raison de liens personnels ou financiers	1	2	1	2	3
S03.3	Un collaborateur de la FFBB (pôle contrôle de la pratique - salarié) pourrait avantager un agent sportif en le recommandant auprès de joueur ou proche de joueur en raison de liens personnels	1	2	1	3	4
S03.4	Un collaborateur et/ou la commission juridique de la FFBB pourrait avantager un club (i.e., recommandation à l'avantage du club malgré des éléments manquants, etc.) dans le cadre d'une procédure règlementaire (fusion, scission, etc.) du fait de liens personnels ou financiers	1	2	1	3	4

Processus

- Ressources humaines

Exposition

Faible Modérée Elevée Critique

Maîtrise

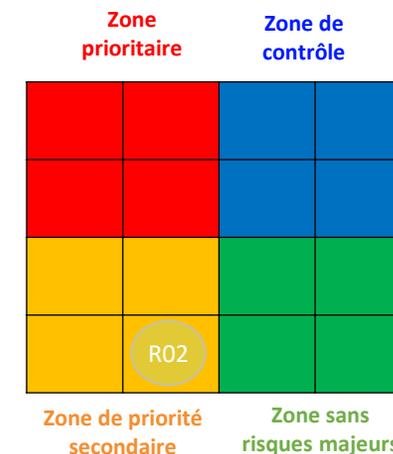
Critique Modérée Elevée Forte

Tiers concernés

- Candidat

Vecteurs de corruption

Non applicable



Scénarios hypothétiques

- S02.1** : Un collaborateur de la FFBB pourrait favoriser un candidat lors de la sélection en raison de liens personnels

Causes potentielles

- Processus de recrutement non formalisé
- Absence d'un dispositif opérationnel de contrôle des conflits d'intérêts
- Secteur d'activité réputé à risque : corruption, paris sportifs, dopage, manipulation de résultats sportifs, organisation de manifestations sportives (place de match etc.)
- Beaucoup de personnes intervenant dans le milieu se connaissent directement ou indirectement. Ce contexte sportif tend par conséquent à favoriser les relations interpersonnelles et donc potentiellement les situations de conflit d'intérêts.

Conséquences potentielles

- Recrutement d'une personne non compétente
- Remise en cause de la décision
- Risque d'image et de réputation
- Pertes de bénévoles

Principaux dispositifs de maîtrise applicables

Process :

- Besoin de recrutement exprimé par le directeur de pôle dans le cadre des besoins du pôle ou d'un projet particulier, auprès des ressources humaines.
- Formalisation de l'offre selon les demandes du directeur
- Publication de l'offre sur le site de la FFBB, et selon les besoins, sur tous médias. Ex: sur le réseau social LinkedIn.
- Premier filtre des ressources humaines : sélection des CV et pré-entretien téléphonique.
- Rencontre du candidat par le directeur.
- Décision de sélection collégiale : par les ressources humaines et le directeur.
- Candidature spontanée : réorientation de la candidature vers un poste ouvert pouvant convenir.

Ligue et Comités (rencontrées) :

- Processus de recrutement géré par le service RH de la ligue
- Publication de l'annonce sur internet &- Transparence des candidatures auprès des membres du Bureau et Comité directeur
- Validation du recrutement collégiale (RH et directeur de service)

Plans d'action

- Formaliser le processus de recrutement
- Formaliser la procédure de gestion des liens d'intérêts et conflits d'intérêts

3. Résultats détaillés | Focus sur la zone orange (Zone de priorité secondaire) ^{2/5}

Matrice de priorisation

Criticité brute	1	2	3	4
4		R09, R16		
3		R28, R30	R10, R12, R21, R23, R24	
2	R01, R03	R05, R07, R11, R13, R14, R18, R22, R25, R31, R32	R15, R17, R20, R26, R27, R29	
1		R02, R04, R08	R06, R19	
	1	2	3	4
	Niveau de maîtrise			

No.	Risques et scénarios potentiels	Impact brut	Occurrence	Exposition	Maîtrise	Priorité
R04	Conflit d'intérêts dans le cadre de la communication	1	2	1	2	3
S04.1	Un collaborateur de la FFBB (pôle communication - salarié) pourrait accepter ou solliciter un avantage indu de la part d'un journaliste sportif ou d'un prestataire/fournisseur dans le domaine de la communication (i.e., photographe vidéaste, agence de communication ou de publicité, etc.) afin de le sélectionner	1	2	1	3	4
S04.2	Un collaborateur de la FFBB (pôle communication) pourrait avantager un acteur du sport (i.e., joueur, club, entraîneur, etc.) afin de le mettre en avant au cours de la création de contenu diffusé par la FFBB, raison de liens personnels ou financiers	1	2	1	2	3
S04.3	Un collaborateur de la FFBB (pôle communication) pourrait avantager un agent sportif en admettant le photographe personnel d'un joueur dans le cadre de la couverture du joueur lors de l'évènement, en raison de liens personnels ou financiers	1	2	1	3	4
R05	Conflit d'intérêts dans le cadre de l'attribution et du contrôle des fonds affectés aux structures (clubs, comités, ligues)	2	2	2	2	3
S05.1	Un collaborateur de la FFBB (i.e., pôle clubs et territoires, commission fédérale – salarié / CTS) pourrait favoriser une structure (i.e., comité, ligue, club) en lui attribuant davantage de fonds en raison de liens personnels	2	2	2	2	3
S05.2	Un collaborateur du pôle contrôle de gestion ou la commission contrôle de gestion pourrait avantager un club dans le cadre de l'autorisation de jeu à haut niveau (i.e., en dissimulant une pièce du dossier, non transmission de dossier, attribution de dérogation malgré des irrégularités financières, etc.) du fait de liens personnels ou financiers avec le club	2	2	2	3	4

3. Résultats détaillés | Focus sur la zone orange (Zone de priorité secondaire) ^{3/5}

Matrice de priorisation

4		R09, R16		
3		R28, R30	R10, R12, R21, R23, R24	
2	R01, R03	R05, R07, R11, R13, R14, R18, R22, R25, R31, R32	R15, R17, R20, R26, R27, R29	
1		R02, R04, R08	R06, R19	
	1	2	3	4
	Niveau de maîtrise			

No.	Risques et scénarios potentiels	Impact brut	Occurrence	Exposition	Maîtrise	Priorité
R07	Conflit d'intérêts dans le cadre de l'organisation et de la gestion des manifestations sportives	1	2	1	2	3
S07.1	Un collaborateur de la FFBB pourrait avantager un officiel en lui réservant des modalités d'intervention accommodantes (i.e., indemnité plus élevés, nomination plus régulière, lieu d'intervention proche du domicile, plus haute division, etc.) en raison de liens personnels ou financiers	1	2	1	3	4
S07.2	Un collaborateur de la FFBB (Comité d'organisation) pourrait avantager un tiers dans le cadre de l'attribution des places de match en raison de liens personnels ou financiers	1	2	1	2	3
S07.3	Un collaborateur de la FFBB ou un membre de comité pourrait favoriser un joueur ou un jeune talent dans sa sélection pour le CFBB ou le pôle France, en raison de liens personnels ou financiers avec ce dernier	2	2	2	3	4
S07.4	Un collaborateur de la FFBB pourrait avantager un club ou une collectivité territoriale en lui réservant des modalités d'organisation et de déroulement de manifestation sportive accommodantes (i.e., sélection pour participer ou organiser un championnat, poule facile pour un club désigné, etc.) en raison de liens personnels ou financiers	2	3	2	2	3
S07.5	Un collaborateur ou un membre de commission de la FFBB pourrait avantager un officiel en facilitant ou poussant son recrutement en raison de liens personnels ou financiers	1	2	1	3	4
S07.6	Un observateur de la FFBB pourrait avantager un arbitre en lui attribuant une bonne évaluation ou en falsifiant son rapport en ne relevant par des erreurs commises par l'arbitre au cours du match en raison de liens personnels ou financiers	1	2	1	2	3
S07.7	Un officiel ou un bénévole de la FFBB pourrait manipuler les données d'un match (i.e., falsification d'une feuille de marque, arbitre au bénéfice d'une équipe, etc.) au profit d'un tiers malveillant en raison de liens personnels ou financiers	2	2	2	3	4
R08	Conflit d'intérêts dans le cadre des achats	1	2	1	2	3
S08.1	Un collaborateur de la FFBB (salarié / CTS) pourrait favoriser un fournisseur/prestataire du fait de ses liens personnels ou financiers avec ce dernier (absence de mise en concurrence, orienter le cahier des charges, communiquer des informations privilégiées rompant l'égalité de traitement)	1	2	1	2	3
R11	Corruption active dans le cadre des achats	3	2	2	2	3
S11.1	Un collaborateur d'une filiale de la FFBB (Comité d'organisation), une structure déconcentrée (i.e., comité, ligues) ou un prestataire de la FFBB agissant au nom et pour le compte de la FFBB, pourrait offrir ou accepter d'offrir un avantage indu (i.e., baisse de prix) à un fournisseur / prestataire afin qu'il accepte de réduire ses prix	3	2	2	2	3
R13	Corruption active dans le cadre des relations avec les médias	3	2	2	2	3
S13.1	Un collaborateur de la FFBB (salarié) pourrait offrir ou accepter d'offrir un avantage indu à un opérateur télé afin qu'il accepte de diffuser des images des compétitions sportives ou toutes images relatives au sport	3	2	2	2	3

Processus

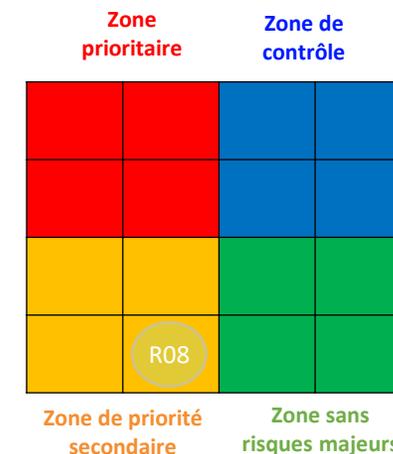
- Achats

Exposition

Faible Modérée Elevée Critique

Maîtrise

Critique Modérée Elevée Forte



Tiers concernés

- Fournisseurs / prestataires

Vecteurs de corruption

Non applicable

Scénarios hypothétiques

- S08.1** : Un collaborateur de la FFBB (salarié / CTS) pourrait favoriser un fournisseur/prestataire du fait de ses liens personnels ou financiers avec ce dernier (absence de mise en concurrence, orienter le cahier des charges, communiquer des informations privilégiées rompant l'égalité de traitement)

Causes potentielles

- Absence d'un processus achats structuré et cumul de fonctions générateur de conflits d'intérêts
- Absence d'un dispositif opérationnel de contrôle des conflits d'intérêts
- Secteur d'activité réputé à risque : corruption, paris sportifs, dopage, manipulation de résultats sportifs, organisation de manifestations sportives (place de match etc.)
- Beaucoup de personnes intervenant dans le milieu se connaissent directement ou indirectement. Ce contexte sportif tend par conséquent à favoriser les relations interpersonnelles et donc potentiellement les situations de conflit d'intérêts.

Conséquences potentielles

- Pertes financières pour la FFBB
- Risque d'image et de réputation

Principaux dispositifs de maîtrise applicables

Process :

- Seuils de validation impliquant divers acteurs :
- Prestation inférieure à 10K euros : pré-sélection par un des responsables de service puis validation par le directeur avec contresignature du directeur financier
- Prestation entre 10K et 30K euros : information de la cellule de mise en concurrence, formalisation d'un cahier des charges par le pôle demandeur accompagné par le service juridique, publication de l'offre sur le site internet de la FFBB, examen d'au moins 2 offres, information de la cellule de mise en concurrence du choix final
- Prestation supérieure à 30K euros : gestion du processus de sélection par la cellule de mise en concurrence (bureau de pilotage, validation du cahier des charges, audition du prestataire) et sélection finale par le bureau fédéral

Comités :

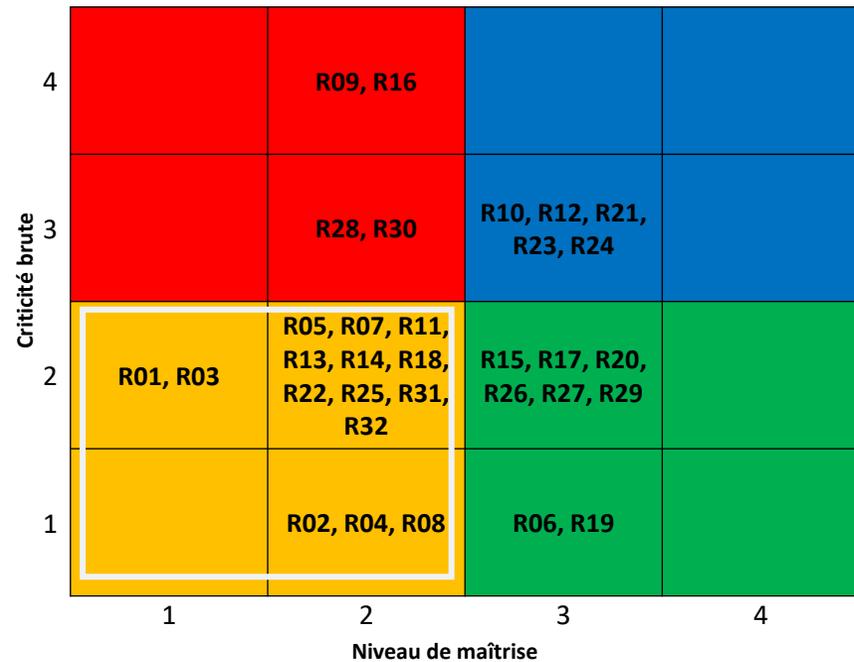
- Mise en concurrence au-delà d'un certain montant (non défini)
- Sélection collégiale

Plans d'action

- Mise en place d'une procédure achats
- Formaliser la procédure de gestion des liens d'intérêts et conflits d'intérêts

3. Résultats détaillés | Focus sur la zone orange (Zone de priorité secondaire) 4/5

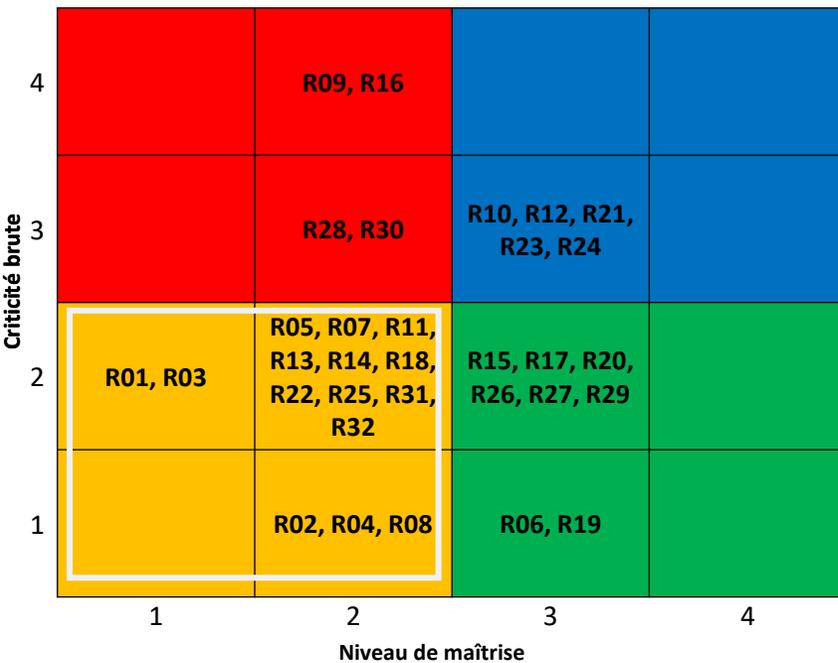
Matrice de priorisation



No.	Risques et scénarios potentiels	Impact brut	Occurrence	Exposition	Maîtrise	Priorité
R14	Corruption active dans le cadre du processus électoral	3	2	2	2	3
S14.1	Un élu de la FFBB (fédération et structures) candidat à son élection/réélection, pourrait offrir ou accepter d'offrir un avantage indu à un électeur afin de voter pour lui	3	2	2	2	3
R18	Corruption passive dans le cadre de la communication	2	2	2	2	3
S18.1	Un collaborateur de la FFBB (pôle communication) pourrait accepter ou solliciter un avantage indu de la part d'un acteur du sport (i.e., joueur, club, entraîneur, etc.) afin de le mettre en avant au cours de la création de contenu diffusé par la FFBB	2	2	2	2	3
S18.2	Un collaborateur de la FFBB (pôle communication) pourrait accepter ou solliciter un avantage indu de la part d'un agent sportif afin d'admettre le photographe personnel d'un joueur dans le cadre de la couverture du joueur lors de l'évènement	2	2	2	3	4
R22	Corruption passive dans le cadre des achats	2	2	2	2	3
S22.1	Un collaborateur de la FFBB (salarié / CTS) pourrait accepter ou solliciter un avantage indu de la part d'un fournisseur/prestataire afin d'orienter le cahier des charges ou de l'avantager au cours du processus de sélection (i.e., information sur le budget; contenu détaillé des attentes, etc.)	2	2	2	2	3
S22.2	Un collaborateur de la FFBB (i.e., pôle communication - salarié) pourrait accepter ou solliciter un avantage indu de la part d'un indépendant / prestataire - fournisseur dans le domaine de la communication (i.e., photographe vidéaste, agence) ou d'un journaliste sportif afin de le sélectionner	2	2	2	3	4

3. Résultats détaillés | Focus sur la zone orange (Zone de priorité secondaire) ^{5/5}

Matrice de priorisation



No.	Risques et scénarios potentiels	Impact brut	Occurrence	Exposition	Maîtrise	Priorité
R25	Corruption passive dans le cadre du traitement d'informations sensibles ou confidentielles	3	2	2	2	3
S25.1	Un collaborateur de la FFBB (pôle France / CFBB - salarié / CTS) pourrait accepter ou solliciter un avantage indu de la part d'un agent sportif afin de dévoiler des informations stratégiques concernant les joueurs identifiés comme étant de jeunes talents	3	2	2	2	3
R31	Prise illégale d'intérêts dans le cadre des achats	3	2	2	2	3
S31.1	Un collaborateur, CTS ou un élu de la FFBB pourrait participer au choix d'un fournisseur/prestataire dans lequel il détient un intérêt personnel, familial ou financier	3	2	2	2	3
R32	Conflit d'intérêts dans le cadre de cumul de fonctions	2	2	2	2	3
S32.1	Un entraîneur, président de club, joueur pourraient cumuler deux fonctions dont l'exercice pourrait générer une situation de conflits d'intérêts pour la FFBB	2	2	2	2	3

4. Plan d'actions (illustration)



4. Préambule | Plans d'action priorité 1

	Actions à mener	Priorité	Lien avec les risques
CODE DE CONDUITE PROCÉDURES ASSOCIÉES	<ul style="list-style-type: none"> Rédiger un Code de conduite Identifier les règles à respecter (en illustrant avec des exemples des scénarios de risque de la cartographie des risques) Présenter dans le code de conduite les grands principes du dispositif d'alerte éthique Présenter le régime disciplinaire 	1	R16 (R16.1) R28 (R28.1) R30 (R30.1 ; R30.2) R11 (R11.1) R13 (R13.1) R17 (R17.2) R18 (R18.1) R24 (R24.2)
	<p>Mécénat & sponsoring :</p> <ul style="list-style-type: none"> Définir une stratégie nationale de partenariats (niveau fédéral et régional) 	1	R09 (R09.1) R05 (R05.1) R13 (R13.1) R24 (R24.2)
ENGAGEMENT DES INSTANCES DIRIGEANTES	<ul style="list-style-type: none"> Communiquer en interne sur le rôle et les moyens de contact du référent anticorruption. 	1	
CONTRÔLES COMPTABLES	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un dispositif comptable visant à maîtriser le risque de détournement de fonds: <i>concernant les moyens de paiement et notes de frais</i> Encadrer le cumul des fonctions, en particulier dans les fonctions financières (ex : dissocier les fonctions de trésorier, de vice-président du pôle marque et président de la cellule de mise en concurrence // dissocier les fonctions comptables de gestion des RIB et de paiement aux fournisseurs) Mettre en place des contrôles concernant les paiements aux tiers Mettre en place des contrôles concernant l'utilisation des fonds publics (ex : ANS) attribués par la FFBB aux tiers (clubs et territoires ; diffuseur TV...) 	1	R28 (R28.1) R01 (R01.2) R22 (R22.1) R28 (R28.2) R01 (R01.1)
DISPOSITIF D'ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place procédure d'alerte conforme aux exigences de la loi Sapin 2 ainsi que de la loi Wasserman et de son décret 	1	R28 (R28.1) R30 (R30.1 ; R30.2) R24 (R24.2)
PROCESSUS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> Créer une fonction achats chargé(e) de la coordination des achats par les différents pôles et du respect de la procédure Formaliser une procédure achats applicable à l'ensemble des pôles sur la base des pratiques déjà en place Adapter la procédure achat aux fins de déploiement au sein des territoires (ligues et comités) ainsi que des filiales 	1	R08 (R08.1) R11 (R11.1) R22 (R22.1) R31 (R31.1)

4. Préambule | Plans d'action priorité 2

	Actions à mener	Priorité	Recommandation acceptée
CODE DE CONDUITE PROCÉDURES ASSOCIÉES	<ul style="list-style-type: none"> Rendre opposable le Code de conduite Mettre en œuvre la procédure de consultation des instances autorités ou services compétents et le publier au Bulletin Officiel de la FFBB Elaborer un plan de diffusion du code et des procédures associées aux collaborateurs Définir les modalités de communication du Code de conduite aux tiers et plus particulièrement aux partenaires publics et privés, ainsi qu'aux fournisseurs et prestataires de service Insérer une clause anticorruption faisant référence au Code de conduite dans les contrats avec ces tiers. 	2	R16 (R16.1) R28 (R28.1) R30 (R30.1 ; R30.2) R11 (R11.1) R13 (R13.1) R17 (R17.2) R18 (R18.1) R24 (R24.2) R09 (R09.1) R01 (R01.2)
	<p>Cadeaux et invitations :</p> <ul style="list-style-type: none"> Formaliser et mettre en place une procédure cadeaux et invitations adaptée au secteur d'activité du sport 	2	R16 (R16.1) R28 (R28.1) R07 (R07.2) R11 (R11.1) R13 (R13.1) R14 (R14.1) R17 (R17.2) R18 (R18.1) R24 (R24.2) R10 (R.10.1)
	<p>Conflit d'intérêts</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une politique de déclaration des liens d'intérêts et de gestion des conflits d'intérêts pour les collaborateurs de la FFBB (FFBB, comités, ligues, clubs, LNB...) Implémenter une campagne de déclaration des liens d'intérêts (annuelle) 	2	R30 (R30.1 ; R30.2) R02 (R02.1) R03 (R03.1 ; R03.2) R04 (R04.2) R05 (R05.1) R07 (R07.2 ; R07.4 ; R07.6) R08 (R08.1) R22 (R22.1) R24 (R24.2) R31 (R31.1) R32 (R32.1)
FORMATION	<ul style="list-style-type: none"> Formaliser le plan de formation en identifiant notamment les populations les plus exposées selon les résultats de la cartographie des risques Actualiser et renouveler la sensibilisation e-learning auprès de l'ensemble des collaborateurs (salariés, CTS, élus, bénévoles, officiels, athlètes, LNB...) 	2	R16 (R16.1) R30 (R30.1 ; R30.2) R24 (R24.2)
ENGAGEMENT DES INSTANCES DIRIGEANTES	<ul style="list-style-type: none"> Mentionner l'engagement et les actions prises par l'instance dirigeante contre les atteintes à la probité sur le site internet de la FFBB Dispenser une formation anticorruption à l'instance dirigeante incluant les élus portant les plus hautes responsabilités au sein de la fédération 	2	
PROCESSUS OPÉRATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> Formaliser le processus de recrutement <p>Concernant le contrôle d'honorabilité des acteurs du sport :</p> <ol style="list-style-type: none"> Mise en place de contrôles annuels d'honorabilité 	2	R02 (R02.1) R23 (R23.4)